

Une exigence de réformes concertées pour consolider les perspectives économiques

Publié le 17 mars 2015

Des signes économiques favorables semblent se dessiner aujourd'hui dans notre pays grâce notamment à des facteurs conjoncturels (baisse de l'euro, baisse du prix du pétrole, taux d'intérêt faibles, début du pacte de responsabilité).

Il est plus que jamais indispensable de transformer le conjoncturel en structurel.

Pour cela le gouvernement doit :

- d'une part amplifier les réformes lancées tout en restant cohérent et constant,
- d'autre part éviter tout texte contraire au rétablissement de la confiance ou n'introduisant pas les réformes structurelles indispensables.

Cohérence et constance :

- Pacte de responsabilité : le Medef continue de mobiliser largement ses adhérents. Ainsi, à ce jour, 56 branches professionnelles représentant 12 millions de salariés ont ouvert des discussions, et 15 les ont déjà conclues (concernant 7 millions de salariés).
- Loi de modernisation du dialogue social : il est important que la réforme annoncée soit réelle et profonde. L'objectif doit être de passer d'un dialogue social de contraintes à un dialogue social de compétitivité. La situation des TPE et des PME doit être au cœur de ces réflexions, car la création d'emplois viendra de leur dynamisme et de leur volonté de grandir. Une réforme du dialogue social doit amener à lisser les seuils existants, à plus de liberté, de qualité et de simplicité.
- Simplification : il est indispensable de continuer dans la dynamique initiée. Les initiatives annoncées doivent désormais se réaliser. Ainsi, l'Autorité Indépendante de simplification composée de 9 chefs d'entreprise ou experts, et annoncée pour janvier, doit se mettre en place rapidement.

Confiance :

Les projets ou propositions de loi doivent aller dans le sens de la confiance. Toute initiative rajoutant de la contrainte, du contrôle et de la sanction sur les acteurs économiques doit donc être évitée. A cet égard, le projet de loi santé qui va rentrer en discussion devrait être profondément revu.

Le Medef constate ainsi que ce projet :

- ne porte pas de vision structurée de l'avenir de notre système de santé : il ne tient pas compte des enjeux organisationnels et technologiques de ce secteur et n'a pas donné lieu à une concertation structurée ;
- ne conduit pas à une baisse des dépenses publiques en améliorant l'efficacité du système de soin alors que cela devrait être son premier objectif ;
- juxtapose des mesures sans cohérence ni vision (tiers payant, actions de groupe, etc.) ;

- stigmatise le secteur privé (cliniques privées, entreprises de santé...) au lieu de bâtir autour de la nécessaire complémentarité entre acteurs publics et privés.

Pour Pierre Gattaz, président du Medef, *« il faut capitaliser sur les éléments conjoncturels favorables pour amplifier les réformes indispensables et surtout éviter tout ce qui risque de décourager la motivation des acteurs économiques, donc la création d'emplois. Tout projet de loi doit désormais se juger à l'aune de l'efficience des réformes, de l'emploi créé et de la baisse des dépenses publiques. Il est ainsi dramatique qu'un projet sur un sujet comme la santé ne donne satisfaction ni pour les uns, ni pour les autres. Cela illustre l'impérieuse nécessité de changer de manière de légiférer. Il faut pouvoir se concerter en amont de manière étroite et faire rentrer les problématiques de qualité de service, d'emplois et de compétitivité économique dans la réflexion et les propositions, tout en ayant défini au préalable une vision ambitieuse pour notre pays. »*